



AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR
Date d'émission: 05/29/2015 Date de révision: 06/15/2016 Remplace la fiche: 10/22/2015 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : AmbrA Actifull OT Premix 50/50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Fluide frigoporteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Viscosity Oil Company

600 H Joliet Road

Willowbrook, IL 60527

T 630-850-4000 - F 630-850-4022

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (800) 434-9300
CHEMTREC (24 HOURS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

WHMIS HPR

Classification SIMDUT

Classe D Division 2 sous-division B - Matière toxique causant d'autres effets toxiques
Ce document a été établi conformément aux conditions requises pour les Fiches de Données de Sécurité d'après les règlements sur les produits contrôlés du WHMIS

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-US) :

P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P330 - Rincer la bouche
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

WHMIS HPR



AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

4,29% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Oral)
4,29% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Dermal)
4,29% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue (Inhalation (Dust/Mist))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS-US
Ethylene glycol	(n° CAS) 107-21-1	40 – 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373
Potassium hydroxide	(n° CAS) 1310-58-3	0.1 - <1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. PAS faire vomir à moins d'y être invité par le personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Symptômes/lésions après ingestion : Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), poudre, mousse résistante aux alcools, eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en caoutchouc butyle. Gants nitrile. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
- Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Aérer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés. Caoutchouc au butyle. Caoutchouc nitrile. Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
- Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Petits déversements: Essuyer avec matériel absorbant (par exemple tissu, laine). Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle. Section 13: informations sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Protéger de l'humidité.
- Matières incompatibles : Acides forts. Produits caustiques. Oxydants forts.
- Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ethylene glycol (107-21-1)		
ACGIH	ACGIH Ceiling (ppm)	39,4 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (ppm)	50 ppm
Potassium hydroxide (1310-58-3)		
ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³)	2 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT, eye, & skin irr
NIOSH	NIOSH REL (ceiling) (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des mains : Caoutchouc au butyle. gants en caoutchouc nitrile.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection.
- Protection des voies respiratoires : Si nécessaire, utiliser un respirateur purificateur d'air avec des cartouches de vapeurs organiques et un préfiltre poussières / brouillard.

AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: liquide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: chemical odor
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,9
Point de fusion	: -37 °C
Point de congélation	: -37 °C
Point d'ébullition	: 109 °C
Point d'éclair	: 120 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,07
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: -1,36
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 10 cSt @ 20 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives. Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables	: Contact avec la peau et les yeux
Toxicité aiguë	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.

AmbrA Actifull OT Premix 50/50	
ATE US (voie orale)	1017,560 mg/kg de poids corporel

AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

Ethylene glycol (107-21-1)	
DI 50 cutanée rat	> 3500 mg/kg mouse
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,5 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
DL50 orale rat	333 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie orale)	333,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Ethylene glycol (107-21-1)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel/jour kidney

Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ethylene glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	72860 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	15380 mg/l Pimephales promelas
NOEC chronique crustacé	8590 mg/l Ceriodaphnia sp.

12.2. Persistance et dégradabilité

Ethylene glycol (107-21-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

AmbrA Actifull OT Premix 50/50	
Log Kow	-1,36

Ethylene glycol (107-21-1)	
Log Pow	- 1,36
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

AmbrA Actifull OT Premix 50/50	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
---------------------	---------------------------------------------------

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé.

TDG

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ce produit ou le mélange ne contient pas de produits chimiques produits chimiques toxiques ou supérieure à la concentration de minimis applicable tel que spécifié dans la norme 40 CFR §372.38 (a) sous réserve des exigences de déclaration de la section 313 du titre III du Superfund Amendments et Reauthorization Act of 1986 et 40 CFR Part 372.

Ethylene glycol (107-21-1)	
EPA TSCA Regulatory Flag	T - T - indique une substance soumise à une règle d'essai de la Section 4 de la loi TSCA, États-Unis
CERCLA RQ	5000 lb
Loi SARA Section 313, États-Unis – Déclaration des émissions	>95%

15.2. Réglementations internationales

CANADA

AmbrA Actifull OT Premix 50/50	
Classification SIMDUT	Classe D Division 2 sous-division B - Matière toxique causant d'autres effets toxiques Ce document à été établi conformément aux conditions requises pour les Fiches de Données de Sécurité d'après les règlements sur les produits contrôlés du WHMIS

Ethylene glycol (107-21-1)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)	

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances)	

Réglementations UE

Ethylene glycol (107-21-1)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	

Potassium hydroxide (1310-58-3)	
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)	

Directives nationales

Ethylene glycol (107-21-1)	
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques) Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC) Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire) Listed on Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC) Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	

AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

Potassium hydroxide (1310-58-3)

Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Listed on Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)
Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire

15.3. Les réglementations américaines

California Proposition 65 - This product contains, or may contain, trace quantities of a substance(s) known to the state of California to cause cancer, developmental and/or reproductive harm

Ethylene glycol (107-21-1)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Non	Oui	Non	Non	

Ethylene glycol (107-21-1)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Potassium hydroxide (1310-58-3)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 06/15/2016

Sources des données : Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Accessed at: http://www.ccohs.ca/oshanswers/legisl/whmis_classifi.html.
European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.

Autres informations : Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Abréviations et acronymes:

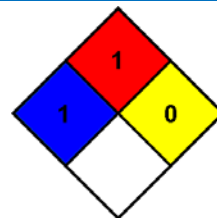
	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
ATE	Estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	TWA: Poids moyen

AmbrA Actifull OT Premix 50/50

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada WHMIS HPR

- Danger pour la santé NFPA : 1 - Une exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des lésions résiduelles légères, même en l'absence de tout traitement.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Devant être préchauffé pour s'enflammer.
- Réactivité NFPA : 0 - Normalement stable, même en cas d'exposition à un incendie, et ne réagit pas avec l'eau.



Indications de changement:
Informations réglementaires.

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit